



## En quoi consiste le volet Services de conseil du dispositif InnovFin ?

Les Services de conseil d'InnovFin guident les clients lors de la structuration de leurs projets de recherche et d'innovation (R-I) afin d'améliorer leur accès à des financements. Ils les aident à tirer parti de leurs atouts et à ajuster certains aspects tels que le modèle économique, la gouvernance, les sources et la structure de financement pour bénéficier d'un meilleur accès à des fonds. À long terme, les clients voient augmenter les chances que leurs projets soient réalisés.

Les Services de conseil d'InnovFin prodiguent également des recommandations pour améliorer les conditions d'investissement au moyen d'activités qui ne sont pas propres à des projets. Il peut s'agir notamment d'élaborer un scénario d'activité pour de nouveaux mécanismes de financement et de préparer des études sur le renforcement de l'efficacité d'instruments financiers pour répondre à des besoins spécifiques de R-I.

Dans le cadre de l'initiative Horizon 2020, le programme de recherche de l'UE pour 2014-2020, la Commission européenne et le Groupe Banque européenne d'investissement (BEI et FEI) ont lancé en 2014 une nouvelle génération d'instruments financiers et de services de conseil destinés à faciliter l'accès au crédit pour les entreprises innovantes. Le dispositif « InnovFin – Financement européen de l'innovation » propose, jusqu'en 2020, une série de produits sur mesure qui permettront de mettre à disposition des financements à l'appui de projets de recherche et d'innovation menés par des entreprises de petite, moyenne et grande dimension et par les promoteurs d'infrastructures de recherche.

## Comment les Services de conseil s'inscrivent-ils dans le dispositif InnovFin ?

Le volet Services de conseil d'InnovFin est né de l'initiative conjointe de la BEI et de la Commission européenne dans le cadre de la stratégie Horizon 2020 pour aider des contreparties publiques et privées admissibles à renforcer la bancabilité et le potentiel de financement de grands projets complexes et innovants qui nécessitent d'importants investissements à long terme. Il fournit également des conseils visant à améliorer les conditions d'accès aux financements à risque pour la R-I et contribue à la mise en place de plateformes d'investissement thématiques.

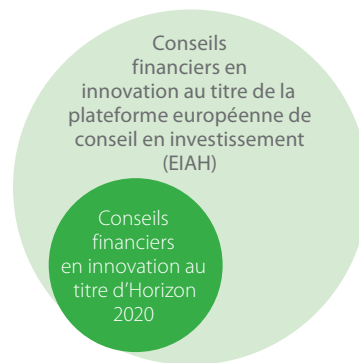


Entreprises en phase de démarrage		PME		Entreprises	Science	Financements thématiques	Conseils
InnovFin Technology Transfer	InnovFin SME Guarantee	InnovFin Emerging Innovators	InnovFin Science	InnovFin Energy Demo Projects	InnovFin Advisory		
InnovFin Business Angels		InnovFin MidCap Guarantee		InnovFin Infectious Diseases			
InnovFin Venture Capital		InnovFin Corporate Research Equity		InnovFin Thematic Investment Platforms			
InnovFin Fund-of-Funds							
Entreprises en phase de démarrage, PME et petites ETI < 500 employés	PME et petites ETI < 500 employés	PME, ETI, grandes entreprises, sociétés de projet	Instituts de recherche, universités, organismes de recherche	PME, ETI, éventuellement grandes entreprises, sociétés de projet	Promoteurs publics et privés		
Opérations intermédiées d'apports de fonds propres	Opérations intermédiées de prêt	Financements directs et (ou) intermédiés (y compris de type apports de fonds propres)	Financements directs (y compris de type apports de fonds propres)	Financements directs et (ou) intermédiés (y compris de type apports de fonds propres)	Conseils financiers		

■ Produits directs    ■ Produits indirects    ■ Produits directs ou indirects

Note : Le volet InnovFin Innovateurs émergents remplace le volet InnovFin Grands projets  
Le volet InnovFin Financement de la croissance des ETI est déployé dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) depuis novembre 2016

- ✓ Planification stratégique
- ✓ Modélisation économique
- ✓ Structure du capital, dette et répartition des risques
- ✓ Instruments financiers classiques ou innovants
- ✓ Gouvernance
- ✓ Gestion des parties prenantes
- ✓ Utilisation plus efficace des instruments financiers publics



### Conseils sur les projets

Améliorer la bancabilité et le potentiel de financement de grands projets complexes de R-I.

Conseiller des consortiums public-privé spécifiques, des entreprises axées sur la R-I (ETI ou grandes entreprises), des initiatives technologiques conjointes, des PPP, des pôles de R-I, la Commission européenne et les États membres.

### Activités transversales

Améliorer les conditions générales d'accès aux financements (portail web, évaluations des critères, etc.).

Préparer des études pour améliorer l'efficacité des instruments de financement H2020 afin de répondre aux besoins de projets de R-I ou dans des domaines spécifiques.

Concevoir des modèles pour les nouveaux mécanismes de financement à l'appui des grands objectifs en matière de R-I.

Faciliter l'accès aux financements pour la R-I

## Qui peut en bénéficier ?

Tirant parti du soutien, des réseaux et du savoir-faire du Groupe BEI et de la Commission européenne, les Services de conseil d'InnovFin interagissent avec :

- ✓ le secteur privé (petites et grandes entreprises, pôles de RDI, associations professionnelles, associations de marchés financiers, etc.) ;
- ✓ le secteur public (Commission européenne, États membres de l'UE, organismes gouvernementaux, etc.) ;
- ✓ les entités semi-privées et semi-publiques (instituts de recherche, fondations, ONG, etc.).

Les Services de conseil d'InnovFin sont disponibles indépendamment des décisions de prêt ou d'investissement de la BEI. Ils évaluent toutes les sources de financement potentielles, y compris, mais pas uniquement, les ressources de la BEI.

## Comment introduire une demande et qui contacter ?

Pour être admissible à un appui des Services de conseil d'InnovFin, un projet doit :

- ✓ nécessiter un investissement de R-I de 15 millions d'EUR au minimum ;
- ✓ répondre aux objectifs stratégiques de l'initiative Horizon 2020 ; et
- ✓ ne pas encore être prêt pour l'instruction de son financement.

Pour savoir si votre projet est admissible à un appui au titre du volet Services de conseil du dispositif InnovFin, veuillez soumettre votre demande par écrit à la BEI.

Votre demande doit contenir une description détaillée du projet, notamment les éléments essentiels du plan d'activité et l'engagement budgétaire escompté. Toutes les demandes doivent être envoyées à l'adresse électronique suivante : [innovfinadvisory@bei.org](mailto:innovfinadvisory@bei.org).

La Commission européenne donne son approbation aux projets admissibles.